Le système de mesure en continu du glucose interstitiel DEXCOM ONE désormais remboursé

Une grande nouvelle pour les personnes atteintes de diabète : le système de mesure en continu du glucose interstitiel DEXCOM ONE de la société DEXCOM International Limited est inscrit depuis le 27 juillet 2023 au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale. Cela signifie qu'il est dès à présent remboursable aux assurés sociaux éligibles au dispositif.

L'arrêté du 27 juillet 2023 portant inscription du système de mesure en continu du glucose interstitiel DEXCOM ONE de la société DEXCOM International Limited au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale a été publié au Journal Officiel le 1er août 2023.

La Fédération se réjouit de cette nouvelle car ce dispositif viendra compléter la liste des systèmes déjà existants et accessibles aux patients. Ce système est une alternative au système FreeStyle Libre d'Abbott qui était, jusqu'à présent, le seul dispositif pris en charge dont les indications concernaient un grand nombre de patients (DT1/DT2).

Les indications de prescription et de prise en charge

Selon l'arrêté, ce dispositif s'adresse aux :

- Patients diabétiques de type 1 ou type 2, adultes et enfants âgés d'au moins 2 ans traités par insulinothérapie intensifiée (par pompe externe ou ? 3 injections par jour), en complément d'une autosurveillance glycémique capillaire.
- La prise en charge exclut son utilisation en boucle fermée ou semi fermée, c'est-à-dire dans le cadre d'un système autonome ou semi-autonome dont l'une des fonctionnalités permet de modifier automatiquement le débit d'insuline de la pompe à insuline à partir de données issues d'autres dispositifs médicaux connectés (comme les capteurs de mesure en continu du glucose interstitiel).
- La durée de port des capteurs est de 10 jours et la prise en charge est assurée pour une attribution maximale de 36 capteurs par an par patient.

La prescription initiale du système DEXCOM ONE (période d'essai de 1 à 3 mois) ainsi que la prescription suivante sont assurées par un diabétologue ou par un pédiatre expérimenté en diabétologie.

Pour en savoir plus sur les modalités de prescription du dispositif et votre éligibilité, nous vous invitons à vous rapprocher de votre diabétologue.

Crédit photo : Dexcom